

MESSAGER DE TAHITI

Journal Officiel des Etablissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES VENDREDIS A 3 HEURES DU SOIR

TE VEA NO TAHITI.

Mahana poe 2 me 1873.

TAHITI 22. — N° 18.

PREX DES ABONNEMENTS (payable d'avance):
En 12 mois..... 15 fr.
En 6 mois..... 8 fr.
En 3 mois..... 4 fr.
Un numéro 30 centimes.

Par les Abonnements et les Annonces, s'adresser,
BUREAU DE L'ADMINISTRATION, IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

PREX DES ANNONCES (au comptant):
Les 10 premières lignes..... 25 fr.
Les suivantes de 20 lignes..... 25 fr.
Les annonces renouvelées se paient la moitié de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Décisions: portant exposition et création de la commission chargée de l'établissement de la mercuriale et de la nomenclature des objets devant être admis en franchise; — demandant renvoiement à l'effet de contracter mariage; — mariage; — Concessions; — Nominations.
PARTIE NON OFFICIELLE. — Bulletin télégraphique. — Mouvement épidémiologique. — Arrivées hydrographiques. — Météorologie du port. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,
Vu l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 janvier 1872 portant création de la mercuriale pour la perception du droit d'octroi de mer;
Vu également l'article 2 de l'arrêté du 9 janvier 1873 exonérant du droit d'octroi de mer divers ustensiles et machines destinés à l'agriculture et à l'industrie;
Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur, le Conseil d'administration entendu,

DÉCISIONS:

Une commission, composée de:
M. EUGENNE, aide-commissaire de la marine, chef du service des contributions, président;
M. LUCAS, aide-commissaire de la marine, commissaire aux approvisionnements;
VAN DER VEKEN, commissaire-préfet;
TAVOU, négociant;
BOULAT, de;
COCHERET, lieutenant d'artillerie de marine;
se réunira, sur la convocation de son président, à l'effet d'établir:
1^{er} La nomenclature des marchandises soumises au droit d'octroi de mer;
2^o La nomenclature des machines et ustensiles qui, conformément à l'arrêté du 9 janvier 1873, doivent être exonérés du droit d'octroi de mer, comme étant destinés à l'agriculture et à l'industrie.
La commission se conformera, quant à l'établissement de la mercuriale, aux dispositions de l'arrêté du 23 janvier 1872.
L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera.

Paris, le 30 avril 1873.
GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République:
L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur.
L. Le GUAY.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,
Vu la demande formulée par le sieur Cheong Chim-bo (n° 186), cultivateur, demeurant à Paea, à l'effet d'être autorisé à contracter mariage avec demoiselle Touraouahia à Mure, domiciliée à Paea;
Vu les décrets des 14 juin 1861 et 25 novembre 1865, et l'arrêté du 4 avril 1866;

Attendu que les pièces produites à l'appui de la demande sont suffisantes;
Sur la proposition du procureur de la République, chef du service judiciaire;
Le Conseil d'administration entendu,

AVOIS ACCRÉS ET RÉCÉPIS:

Art. 1^{er}. Concessionnement est donné au sieur Cheong Chim-bo (n° 186) à l'effet de contracter mariage.
Art. 2. Expédition de la présente décision sera annexée au registre du état civil sur lequel sera inscrit l'acte constatant la célébration du mariage.
Art. 3. Le procureur de la République, chef du service judiciaire, est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera enregistrée partout où besoin sera, publiée au Messager et insérée au Bulletin officiel des Etablissements.
Paris, le 30 avril 1873.
GIRARD.

Par le Commandant Commissaire de la République:
Le Procureur de la République, Chef du service judiciaire.
BOULAT.

Par décision de M. l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur en date du 21 avril 1873, M. Bizard, commissaire de police auxiliaire, est appelé à remplir, en outre des fonctions d'huissier près le tribunal, celles de porteur de contraintes, en remplacement du gendarme Tishault, appelé à d'autres services.

Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 26 avril 1873, prise sur la proposition de l'Ordonnateur, un congé d'un an, sans solde, a été accordé à M. Defontaine, commis de marine.

Par une décision en date du même jour, prise également sur la proposition de l'Ordonnateur, M. Defontaine, commis de marine, renvoyé en droit, a été nommé défenseur du gouvernement et chargé de plaider les causes de l'administration devant les tribunaux de Tahiti.

Par décision ministérielle en date du 30 janvier 1873, M. Sellot des Noyers, écrivain de marine, a été nommé commis de marine aux colonies.

PARTIE NON OFFICIELLE

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches reçues du Courrier de San Francisco)

FRANCE.

Versailles, 13 mars. — L'Assemblée a adopté aujourd'hui le projet constitutionnel du comité des trente par un vote de 411 voix contre 234.

Paris, 13 mars. — Mardi dernier, le Président a fait informer le cabinet de Berlin, par une note, que le gouvernement français se proposait de compléter le paiement de la première moitié du quatrième milliard pour la fin d'avril, et celui de la seconde moitié fin juillet; de payer en outre 250 millions et de donner des garanties financières pour le reste.

Paris, 16 mars. — Le nouveau traité entre la France et l'Allemagne pour l'évacuation des provinces françaises a été signé hier à Berlin. Les troupes allemandes devront avoir évacué le territoire le 1^{er} juillet. — Des troupes ont été envoyées sur la frontière d'Espagne pour aider les autorités locales à faire exécuter l'ordre qui interdit l'entrée du territoire aux carlistes qui voudraient y pénétrer.

Versailles, 16 mars. — Le budget a été présenté hier à l'Assemblée. Il montre que les finances nationales sont dans la plus belle situation. — Les dépenses de la guerre ont été réduites de 100 millions, et il n'y aura pas besoin de recourir à la convention signée samedi dernier par M. Thiers et von Arnim.

Paris, 18 mars. — Les directeurs du journal le Rappel ont été arrêtés pour violation de la loi sur la presse.

ALLEMAGNE.

Berlin, 12 mars. — Le Parlement allemand s'est réuni aujourd'hui. L'empereur a ouvert la session par un discours dans lequel il a dit qu'il croyait que les négociations qui se poursuivent amèneront l'évacuation complète du territoire français par les troupes allemandes plus tôt qu'on ne l'avait d'abord attendu.

ANGLETERRE.

Londres, 12 mars. — La séance qui a suivi le rejet du bill ministériel sur l'Université Irlandaise a été très agitée. L'opposition était à son comble. Les opposants poussaient des hurrahs. Parmi les visiteurs qui assaillaient les galeries on remarquait le prince de Galles, la princesse Louise et le prince Christian. Les députés écossais et welshes étaient en faveur du bill. Les catholiques y étaient tous opposés. Après la lecture du résultat du vote, Gladstone s'est levé et a dit: « Le vote qui vient d'avoir lieu est certainement d'un caractère très grave. Comme la Chambre ne desire pas continuer ses délibérations pendant que l'existence du gouvernement est en doute, je propose l'ajournement jusqu'à jeudi. » La motion a été adoptée. Gladstone s'est rendu auprès de la reine. La motion a été adoptée. Les libéraux qui ont voté contre le union ce soir au Reform Club. Les libéraux qui ont voté contre le gouvernement déclarent qu'ils sont prêts à donner à Gladstone un vote de confiance s'il veut l'accepter. Mais on dit que Gladstone ne demande qu'à se retirer.

Londres, 13 mars. — Les étudiants de Trinity College à Dublin ont brûlé Gladstone en effigie.

Londres, 14 mars, mercredi. — Disraeli s'est rendu aujourd'hui auprès de la reine, qui l'a chargé de former un nouveau gouvernement. Il n'a pas donné de réponse définitive et a demandé du temps pour consulter ses amis dont plusieurs sont absents. La reine s'est rendue à la demande de l'ancien ministre, qui a immédiatement envoyé des télégrammes aux lords Derby, Cairns et Goschen. Jusqu'à ce qu'on ait reçu leur réponse, il est impossible de prévoir le résultat de la crise. On craint que Disraeli soit incapable de former un cabinet.

Londres, 15 mars. — Disraeli refuse le ministère; il est allé en matin en informer la reine. Lord Derby partage l'opinion de Disraeli que les conservateurs ne peuvent pas prendre la responsabilité de former un nouveau gouvernement dans les circonstances actuelles.

Londres, 16 mars. — Gladstone a eu hier une entrevue avec la reine. Il est probable qu'un nouvel ajournement du Parlement sera demandé lundi.

Londres, 19 mars. — Ce matin, à la requête de la reine, Gladstone a repris ses fonctions de premier ministre et a reformé le cabinet. Presque tous les ministres ont été maintenus dans leur emploi. La conduite de Gladstone est généralement approuvée.

ESPAGNE.

Madrid, 12 mars. — L'Assemblée a adopté définitivement le projet de loi pour la dissolution des Cortés et la convocation d'une Chambre constituante. Martos, président de l'Assemblée et Lopez, secrétaire, ont donné leur démission. On a repris le débat sur le

